L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0036-02

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0036-02 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0036-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS À L'EFFET DE MODIFIER LES CONDITIONS QUANT À UN ÉTABLISSEMENT AVEC SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES (BAR).

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 24 avril 2018, le premier projet de règlement numéro CA28 0036-02, intitulé tel que ci-dessus;

2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 juin 2018 à 19 h, à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église, à l'Ile-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);

3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement relatif aux usages conditionnels (CA28 0036) de manière à :

   Abroger et remplacer le paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 22 par le texte suivant :

   « 5° La danse, les représentations cinématographiques et théâtrales et les spectacles ne sont pas autorisés. »

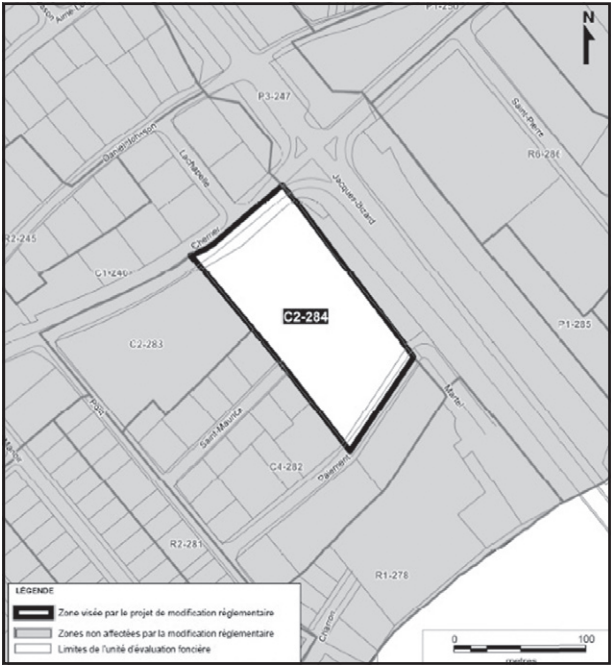

4. QUE le premier projet de règlement numéro CA28 0036-02 vise la zone C2-284 faisant partie intégrante du règlement de zonage no CA28 0023.

5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

6. QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

7. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0036-02 peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Montréal,

Arrondissement de
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce vingt-troisième jour du mois de mai
deux mille dix-huit.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

>7504243